

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

PJJ REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 668

présenté par

M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Un observatoire des parentalités est créé auprès du Département-Région de Mayotte au plus tard un an après la promulgation de la présente loi.

Cet observatoire a notamment pour mission d'associer l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs pertinents à des réflexions sur l'évolution des parentalités. Les membres de l'observatoire siègent à titre bénévole.

Les modalités d'application du présent article sont déterminées par décret.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un Observatoire des parentalités à Mayotte, sur le modèle de l'observatoire de la parentalité créé à La Réunion en 2015.

Le département de Mayotte est le plus jeune de France : près d'un tiers de la population est âgé de moins de quatorze ans, et la moitié de moins de vingt ans. À cette pression démographique s'ajoute une situation socio-économique particulièrement sensible : 77 % des habitants vivent en effet sous le seuil de pauvreté national. Ces vulnérabilités rendent encore plus complexe le déploiement et l'adaptation des politiques familiales.

Le rapport d'information sur la parentalité dans les Outre-mer, publié en 2023 par la délégation sénatoriale aux Outre-mer, soulignait justement qu'à Mayotte, les actions de soutien à la parentalité sont insuffisantes, voire défailantes. Dans le département voisin de La Réunion, la création en 2015 d'un Observatoire de la parentalité – structure partenariale associant l'Université de La Réunion, la CAF et la collectivité – a permis de faire le lien entre les différentes recherches menées sur la parentalité, mais aussi de mettre en œuvre des actions concrètes.

S'inspirant de cette expérience, le présent amendement vise donc à créer un observatoire similaire à Mayotte. Soutenue par UNICEF France, cette initiative permettra de structurer une politique publique de soutien à la parentalité ambitieuse, cohérente et adaptée au contexte local de l'archipel.